

Veille informative pour la conférence de rédaction Etoile du 5 mars 2019

Apprentissage

["Le but de la réforme est que tous les CFA puissent bien vivre" \(Muriel Pénicaud à Joué-les-Tours\)](#)

: La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, s'est rendue au campus des métiers et de l'artisanat de Joué-les-Tours le 5 février, dans le cadre de la Semaine de l'apprentissage dans l'artisanat.

Insertion des jeunes

[Missions locales : un "ensemblier" au service de l'insertion des jeunes](#) : Réalisé par le délégué ministériel aux Missions locales, le rapport d'activité 2017 confirme le réseau dans sa dimension de « service public territorial de l'insertion et de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie ».

Orientation

["Changer le paradigme" de l'accompagnement vers, pendant et après la formation \(rapport Catherine Beauvois\)](#) : Un « changement de paradigme [...] doit être aidé pour installer l'accompagnement au développement des compétences au cœur du CEP, renforcer l'agilité des parcours, développer les savoir-faire associés et l'accompagnement là où il est nécessaire, en fonction de la modalité d'apprentissage choisie. » C'est ce que préconise un rapport réalisé par Catherine Beauvois, ancienne secrétaire générale du Cnefop.

Politique régionale

[Avec "Les Cordées du territoire", Centre-Val de Loire veut mobiliser les acteurs de l'emploi, de l'économie et de la formation](#) : 23 rencontres sont prévues dans les 23 bassins de vie du Centre-Val de Loire dans le but de mobiliser les acteurs de l'emploi, de l'économie et de la formation. Cette nouvelle édition a pour thème le lancement de l'expérimentation « Identification des besoins en compétences ».

Réforme formation

[France Compétences fait ses premiers pas en tant que régulateur financier](#) : Le conseil d'administration de France Compétences, réuni ce jeudi 14 février, doit déterminer les taux de répartition des fonds collectés entre les différents dispositifs de la formation professionnelle et de l'alternance au titre de 2019. Avant d'atteindre l'architecture financière cible en 2021, des dispositions transitoires seront appliquées en 2019 et 2020.

[La construction de l'opérateur de compétences de la finance et du conseil est lancée](#) : Une cellule de préfiguration réunissant des équipes du Fafiec et d'Opcabaia a été mise en place début février pour bâtir le futur opérateur des services financiers et du conseil aux entreprises. Le nouvel ensemble servira une douzaine de branches professionnelles.

[Le conseil d'administration de France compétences a fixé les taux de répartition des contributions légales des employeurs pour la formation professionnelle et l'alternance au titre de l'année 2019](#) : Il a également émis un avis favorable sur le projet d'arrêté fixant le plafonnement des versements effectués au titre de la péréquation pour les contrats de professionnalisation. Ainsi que sur les projets de décret et d'arrêté déterminant le référentiel national fixant les indicateurs d'appréciation des critères qualité.

[L'Opc 2i, ou Opc inter-industriel, pourrait rassembler trente branches](#)

[Le rôle de France Compétences dans le financement de l'apprentissage se précise](#) : France Compétences examine les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage fixés par les branches professionnelles. En cas d'incohérences ou de fortes disparités, la nouvelle instance de régulation recommandera des valeurs pivots avec des marges de tolérance, a indiqué Stéphane Lardy, son directeur général par intérim.

[Les deux branches du particulier employeur d'accord pour créer un organisme spécifique au sein de l'Opc Services de proximité](#)

[Les opérateurs de compétences se mettent en ordre de marche](#) : Hormis, quelques dossiers qui nécessitent encore des négociations et des travaux, sept projets d'opérateurs de compétences sont en bonne voie pour être agréés. Au sein de ces derniers, les chantiers de préfiguration ont débuté. C'est le bilan d'étape fait le 21 février, par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

[La nouvelle donne de la certification pour les organismes de formation](#) : Si la loi Avenir professionnel du 5 septembre 2018 offre une nouvelle liberté pour créer des actions de formation élargies, elle implique aussi de créer des garanties de qualité, et une certification unique pour tous les organismes travaillant sur des fonds publics ou mutualisés. Après l'acte I de l'habilitation de près de 70 000 OF, et les six critères de qualité introduits par le décret du 30 juin 2015, voici donc l'acte II de la qualité, avec de nouveaux décrets annoncés en mars.

[Comment mobiliser les premiers dispositifs "Pro-A" dans son entreprise ?](#) La loi du 5 septembre 2018 fait disparaître la période de professionnalisation et crée un nouveau dispositif de formation en alternance. Dans son esprit, le Pro-A répond aux besoins de reconversion professionnelle des salariés les moins qualifiés dans un contexte de fortes évolutions de leurs métiers.

[Stéphane Lardy est confirmé à la direction générale de France Compétences](#)